

Objet : Délib.2011.20 Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude concernant la réalisation des diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public

L'an deux mille onze et le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2011

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Eric CLO, Michel RODEL

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET

Absents excusés : Michel CROS, Sylviane MONNOT, Franck DENOLLY

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Pouvoir de Michel CROS à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Pierre GUILLET

Pouvoir de Franck DENOLLY à Eric CLO

Monsieur le Maire rappelle que la loi fait obligation aux communes de rendre l'ensemble de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour le 1 janvier 2015.

Avant que de procéder à de quelconques aménagements les communes doivent établir un « diagnostic d'accessibilité » de ces ERP.

Afin d'optimiser les coûts de telles expertises ; un groupement de communes s'est constitué au niveau des communes de la CCPR, et demande au conseil municipal de Saint-Prim s'il souhaite adhérer, afin d'établir un appel et une commande groupés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et deux abstentions,

- **DONNE son accord pour adhérer à ce groupement à condition que les modalités de facturation des prestations attendues fassent apparaître qu'elles sont établies au prorata des ERP concernés dans chacune des communes.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD